

000259

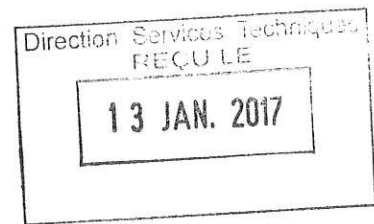


INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Lilian GIBOUREAU
Téléphone : 02 47 20 58 38
Mél : l.giboureau@inao.gouv.fr

Le directeur de l'INAO à :

Mairie de La Riche
Monsieur le Maire
CS 30102
37521 LA RICHE



Objet : Protection des zones d'appellation d'origine
Elaboration d'un PLU – Article L 112.3 du code rural
Commune de La Riche, département de l'Indre-et-Loire (37)

Tours, le 10 janvier 2017

Par courrier en date du 26 décembre, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification du PLU de votre commune.

La commune de La Riche est incluse dans l'aire géographique l'AOP caprine « Sainte-Maure-de-Touraine », ainsi que dans l'aire de production des IGP « Bœuf du Maine », « Rillettes de Tours » et « Val de Loire ».

Après avoir étudié le dossier, l'INAO émet un avis favorable à son égard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur de l'INAO,
et par délégation, le délégué territorial

Pascal CELLIER